CABINET DUPORT

SARL au capital de 20 000 €
RCS de Vienne 42301933000046
N° TVA intracom : FR18423019330

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et inscrite auprès de la Cour d'Appel de Grenoble

SAS « PROJET ALPIN »

Société par Actions Simplifiée

au capital de 850.000 euros

Siège social :

75 rue Dérobert
73400 UGINE

En cours d'immatriculation
au R.C.S. de Chambéry

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS

S O M M A I R E

1 – 5 : Rapport sur l'opération d'apport envisagée
et opinion sur les valeurs apportées

- :- :- :- :-

15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
E-mail : cabinetduport@gmail.com

Cette opération d'apport de titres concerne :

Monsieur Damien LAFAVERGES, né le 03 novembre 1971 à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74), de nationalité française, demeurant à CHAMOUX-SUR-GELON (73390), 306 rue de la Ruche, marié avec Madame Isabelle GIRAUD sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 18 octobre 2008 en la mairie de CHAMOUX- SUR-GELON (73), régime non modifié depuis lors.

Monsieur Damien LAFAVERGES est le seul associé de la future Société par Actions Simplifiée « PROJET ALPIN ».

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Monsieur Damien LAFAVERGES, en date du 25 septembre 2023, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L223-9 al.1 du Code de commerce.

PRESENTATION DES OPERATIONS ENVISAGEES :

Apport de titres à la SAS « PROJET ALPIN »

I – BIENS APPORTES

APPORTS EN NATURE

Monsieur Damien LAFAVERGES apporte, nettes de tout passif, et sous les garanties ordinaires et de droit en la matière, à la Société, la pleine propriété de la totalité des 5.000 (cinq mille) actions, entièrement libérées, émises par la société « ABEST Ingénierie », Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 € (cent mille euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions de 20 € (vingt euros) de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à UGINE (73400), 75 rue Dérobert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 329 904 254.

Pour évaluer les 5.000 (cinq mille) actions composant la totalité du capital de la société « ABEST Ingénierie » apportées par Monsieur Damien LAFAVERGES, le soussigné a pris en considération les différentes méthodes ci-dessous, à savoir :

- la valeur patrimoniale ;
- la valeur de productivité ;
- la capitalisation du bénéfice net moyen ;
- la capitalisation selon l'EBE corrigé ;
- la capitalisation de la MBA moyenne ;
- et la capitalisation de la CAF + trésorerie.

Aux termes de ce travail d'évaluation et après pondération de ces différentes méthodes, la valeur retenue par le soussigné pour les besoins de cette opération d'apport de titres est de 850.000 € (huit cent cinquante mille euros) pour la totalité des 5.000 (cinq mille) actions de la société « ABEST Ingénierie » apportées.

Ces éléments sont annexés en Annexe 1 des projets de statuts.

En conséquence de cette évaluation, les 5.000 (cinq mille) actions de la société « ABEST Ingénierie » apportées, composant la totalité du capital de la société « ABEST Ingénierie », sont évaluées globalement à la somme de 850.000 € (huit cent cinquante mille euros).

La valeur des actions apportées par Monsieur Damien LAFAVERGES est donc évaluée à une valeur globale d'apport de : ***850.000 € (huit cent cinquante mille euros).***

Caractéristiques de la SAS « ABEST INGÉNIERIE » dont les titres sont apportés

La SAS « ABEST INGÉNIERIE » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 € (cent mille euros) divisé en 5.000 (cinq mille) actions de 20 € (vingt euros) de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées.

Son siège social est situé : : 75 rue Derobert, 73400 UGINE.

Elle immatriculée sous le numéro 329 904 254 au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Etudes techniques, environnementales, réglementaires et maîtrise d'œuvre de construction, de voiries, de réseaux divers, d'infrastructures (notamment aménagement urbain, concept paysager et urbanisme, infrastructure routière et réseaux, aménagement des domaines skiables, neige de culture, retenue d'altitude, lac d'agrément, ouvrage d'art, équipements sportifs et loisirs, traitement des déchets) ;

- Toutes opérations se rapportant à l'étude et à l'établissement de projets de construction de tous types de remontées mécaniques ou de transport et de toutes infrastructures liées à ces activités ;

- La réalisation de maquettes et d'infographies ;

- L'accomplissement des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales et administratives afférentes à l'exécution des travaux ;

- La coordination de tous travaux de constructions, de maintenance, d'entretien et de surveillance ;

- Le diagnostic, l'évaluation et l'expertise de tous biens et ouvrages ;

- Le contrôle des installations techniques ;

- A titre accessoire, établissement de tous documents topographiques ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La Société est présidée par Monsieur Damien LAFAVERGES.

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Caractéristiques de la société « PROJET ALPIN » bénéficiaire de l'apport

La société « « PROJET ALPIN » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 850.000 euros, dont le siège social est fixé : 75 rue Dérobert, 73400 UGINE.

Elle sera immatriculée au Registre du Commerce de Chambéry.

La société, sauf prorogation ou dissolution anticipée, a une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Les décisions de prorogation de la durée de la société ou de dissolution anticipée sont prises par décision collective des associés.

L'exercice social a une durée de douze mois.

Il commence le 1er avril d'une année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 mars 2024.

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

- La prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement ;

- La gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés ;

- la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, ainsi que la définition et le contrôle des orientations stratégiques de ces dernières ;

- La gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux ;

- Toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique, commercial, marketing, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Le capital social est fixé à la somme de 850.000 € (huit cent cinquante mille euros). Il est divisé en 850.000 (huit cent cinquante mille) actions d'1€ (un euro) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées à la constitution et attribuées en totalité à Monsieur Damien LAFAVERGES.

La société « « PROJET ALPIN » est administrée (en tant qu'associé unique et Président) par Monsieur Damien LAFAVERGES.

La société « PROJET ALPIN » aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de la signature des statuts.

La société « PROJET ALPIN » aura droit à compter de cette date à tout dividende, intérêt produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les actions à elle apportées.

L'apporteur déclare qu'il n'a jamais été en état de faillite, règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaires, et que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure de confiscation.

Il est certifié, en outre, que les actions apportées n'ont pas fait l'objet d'un transfert en garantie, ne sont gagées en aucune manière au profit des tiers et que l'apporteur a la libre disposition des actions apportées par lui.

Les présents apports sont faits sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière ; la Société bénéficiaire des apports déclarant renoncer à demander à l'apporteur toute garantie conventionnelle.

Chacune des parties déclare avoir procédé aux études et réflexions préalables afin d'avoir une pleine et entière connaissance des obligations et engagements liés, d'une part, à la cession des actions par apport et, d'autre part, à l'acquisition de ces actions par apport.

II – REMUNERATION DES APPORTS :

L'apport de titres effectué par Monsieur Damien LAFAVERGES de la société SAS « ABEST INGÉNIERIE » et évalué à la somme de 850.000 € (huit cent cinquante mille euros) sera rémunéré par :

- **l'émission de 850.000 (huit cent cinquante mille) actions d'1 € (un euro) de la société « PROJET ALPIN » pour : 850.000 € (huit cent cinquante mille euros).**

En conséquence de ce qui précède, la société bénéficiaire des apports, la SAS « PROJET ALPIN », aura un capital social de 850.000 € (huit cent cinquante mille euros), composé de 850.000 (huit cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale d'1 € (un euro) chacune.

En tant que Commissaire aux apports,

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société.

Mes diligences et appréciations concernant la valeur des apports ont principalement consistées en :

- un contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs éventuels apportés à la société ;
- une analyse des valeurs individuelles proposées dans les statuts ;
- une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

En conclusion de mes travaux et sur la base de ceux-ci, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à la somme globale de **850.000 € (huit cent cinquante mille euros)** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les titres apportés à la SAS « PROJET ALPIN » ouvrent droit dans le capital de cette dernière à l'équivalent de cette somme en matière de droits sociaux.

Il n'existe pas à ma connaissance d'avantages particuliers, ceci n'appelle donc pas d'observation de ma part.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 04 octobre 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Signé électroniquement le 04/10/2023 par Eric Duport

ERIC DUPORT

Eric Duport

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Cabinet Duport
15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
E-mail : cabinetduport@gmail.com